

Il y aura bientôt dix ans que le dernier recensement national a eu lieu. Dans quelques mois, quelques semaines peut-être, on fera les préparatifs nécessaires pour le recensement de 1920-1921.

Comme par le passé on procédera par questions afin de connaître l'origine et la nationalité des habitants du Canada, on spécifiera quelle langue chaque individu parle et l'on établira ainsi des statistiques qui auront toute l'autorité des documents officiels.

Pour la province de Québec, il n'y a pas de doute que l'on rendra justice aux Canadiens français, car les employés du recensement seront en général des Canadiens français. Il n'en sera pas de même dans les provinces anglaises et il se pourra fort bien que des employés de langue anglaise soient chargés de visiter des centres ontariens à grande majorité française.

Comme tous les Canadiens français, ou à peu près, parlent l'anglais, en cette province, il est fort possible qu'on se dispense de leur demander quelle est leur langue maternelle et qu'on les classe parmi les Canadiens de langue anglaise.

On peut même poser la question d'une façon équivoque. On peut simplement demander : « Quelle langue parlez-vous d'ordinaire ? » Pour tous les Canadiens français vivant dans des centres à majorité anglaise il est clair que la langue ordinaire pour les affaires et les relations sociales est généralement l'anglais. Voilà autant de Canadiens français qui seront classés parmi les citoyens de langue anglaise.

Il ne faut pas oublier que des recensements se sont faits avec une injustice manifeste pour les Canadiens français. Prenons par exemple celui de 1891. Dans la région comprise par le diocèse de Kingston, le recensement de 1881 donne 10,221 Canadiens français. Celui de 1891 ne donne que 4,608, pendant que le recensement suivant, 1901, donne 11,023. De telles variations sont impossibles et la seule explication à cet état de choses c'est que l'on a « anglifié » officiellement plus de la moitié des Canadiens français.

Comme le gouvernement actuel ne s'est pas montré particulièrement dévoué aux intérêts français du pays, comme c'est un gouvernement comme celui de 1891, il serait très bon de suivre de près les travaux du recensement et de prendre les mesures nécessaires pour que l'on n'« anglifie » pas les Canadiens français.

J.-Albert FOISY.